



## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur la Commune de GRENOBLE 38100  
13 rue André Abry

APPARTEMENT AU REZ-DE-CHAUSSEE  
d'une surface de 51,64 m<sup>2</sup>  
AVEC CAVE

(cadastrés HN 23 et les lots de copropriété 145 et 129)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 24 OCTOBRE 2023 A 14 HEURES  
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières  
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE  
au Palais de Justice - Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE

Visite prévue sur place le jeudi 12 octobre 2023 de 14 h à 15 h  
par le ministère de la SELARL LEGALACT,  
Commissaires de Justice à GRENOBLE

### DESIGNATION

Sur la Commune de GRENOBLE (38100), 13 rue André Abry, au sein d'un ensemble immobilier cadastré section HN n° 23, les lots 145 et 129

- **Lot n° 145 :**

un appartement et les 49,84/1000èmes des parties communes générales

- **Lot n° 129 :**

une cave et les 0,89/1000èmes des parties communes générales

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître COUSIN, notaire à GRENOBLE, le 29 mai 1957, publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 1 le 26 juillet 1957, volume 6561, n° 13.

Une attestation rectificative a été établie par le notaire le 4 mars 1963 et le 5 avril 1963, publiée au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 1 le 15 mai 1963, volume 7968, n° 16.

Un modificatif du règlement de copropriété a été établi aux termes d'un acte reçu par Maître MARRON, notaire, le 17 mars 1996, publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 1 le 10 avril 1997, volume 97P n° 2486.

### CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 6 mars 2023.

### FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

**MISE A PRIX : 55.000 €**

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 5.500 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat  
[www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr)

**Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – [www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr), et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.**